

2024 RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets



La Communauté de Communes Usses et Rhône

Président : M. Paul RANNARD

Vice-Président en charge de l'environnement : M. Emmanuel GEORGES

Le 01/01/2017 la Communauté de Communes Usses et Rhône est née du fruit de la fusion des communautés de communes de « la Semine », « du Pays de Seyssel » et « du Val des Usses ».

26 communes adhèrent à cette structure :

Anglefort, Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenz, Chilly, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Corbonod, Desingy, Droisy, Eloise, Franciens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-Sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel 01, Seyssel 74, Usinens et Vanzy.

La population totale s'élève à **21 628** habitants (population totale - chiffres INSEE publiés au 01.01.2024).

Les compétences de la Communauté de Communes sont définies dans les statuts approuvés par délibération n° CC 12/2019 du 9 juillet 2019.

1. LA COLLECTE

a. Les ordures ménagères

En 2024, le service de collecte des ordures ménagères a été assurée par l'entreprise **ECO DÉCHETS jusqu'au 31.07.24 (suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise)**. La société MINERIS a repris le marché de collecte à compter du 01.08.2024. La transition s'est bien passée : il n'y a pas eu de retards de collecte des OMr.

4 223.56 tonnes ont été collectées. Une baisse de 10 tonnes par rapport à 2023 (4 232.38 t) tout en sachant que la population a augmenté. Par ailleurs lors des problèmes de collecte de tri en juillet et août 2024, beaucoup d'usagers mécontents ont déposé les emballages papier-carton et verre dans les ordures ménagères.

Le coût de collecte de ces OMr est de **383 775.62 € TTC**. Il est à noter que des pénalités de retard ont été appliquées suite à des problèmes de collecte lors du démarrage de la prestation.

La tournée pour la collecte des ordures ménagères se déroule comme suit :

Une fois par semaine dans chaque commune de la Communauté de Communes, deux fois par semaine pour les restaurants, centre bourg, commerces, campings et maisons familiales.

En 2024, près de 804 bacs roulants (770l) sont répartis sur tout le territoire de la CCUR. Ils sont fournis et installés par la Communauté de Communes. Les conteneurs sont nettoyés deux fois par an. Cette année, les entreprises Eco déchets, CSP Chablais Propreté et Mineris Propreté ont procédé au lavage des bacs.

Depuis 2021, la CCUR propose aux communes adhérentes d'installer des conteneurs semi-enterrés ou aériens de 5 m³ en remplacement des bacs roulants destinés à la collecte des ordures ménagères. Après validation par toutes les communes sur le principe, les trois communes de l'Ain ont expérimenté cette modification. Ainsi les conteneurs suivants ont été installés :

- Anglefort : 12 conteneurs semi-enterrés et 8 aériens
- Corbonod : 19 conteneurs aériens
- Seyssel Ain : 4 conteneurs semi-enterrés et 9 aériens

Par la suite, 9 communes ont adhéré à ce programme. L'installation de ces conteneurs a été effectuée en 2023 :

- Bassy : 7 aériens

- Seyssel 74 : 38 aériens et 5 semi-enterrés
- Challonges : 2 semi-enterrés et 7 aériens
- Usinens : 11 aériens
- Chaumont : 10 aériens
- Chavannaz : 4 aériens
- Contamine-Sarzin : 10 aériens
- Marlioz : 19 aériens
- Minzier : 9 aériens et 5 semi-enterrés

En 2025, les nouveaux conteneurs seront installés sur les communes de : Musièges, Clermont, Droisy, Desingy, Chilly et Menthonnex-sous-Clermont.

Le lavage des conteneurs 5 m³ (aériens et semi enterrés est assuré par la société CSP, à hauteur de 2 campagnes par an (printemps et automne).

Le traitement des ordures ménagères (incinération) est assuré par le SIVALOR.

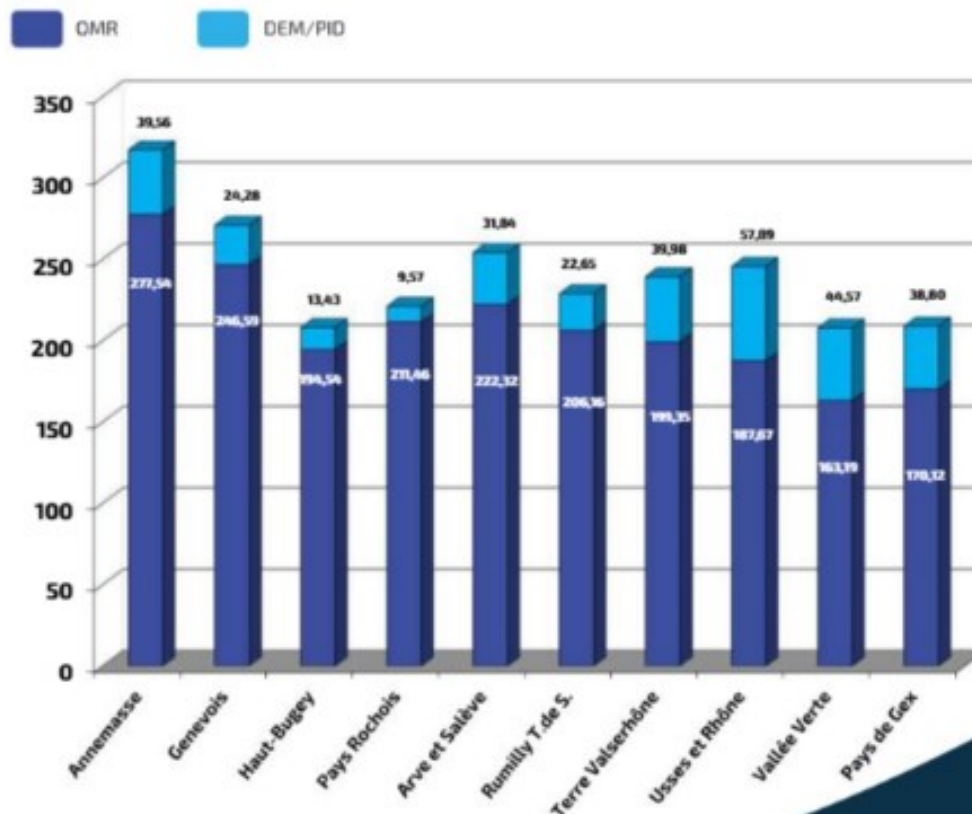
Ce dernier organise chaque année 1 campagne de caractérisation des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles). Cette étude d'optimisation des déchets permet d'analyser le contenu des ordures ménagères.

Les tableaux ci-dessous élaborés par SIVALOR représentent les tonnages valorisés des déchets de la CCUR et d'autres statistiques.

LES TONNAGES VALORISÉS EN 2024

	TOTAL 2024 (en tonnes)			Rappel 2023 (en tonnes)	2024/2023
	Ordures ménagères	Déchèteries	TOTAL		
ANNEMASSE AGGLO	27 144,69	3 869,25	31 013,94	30 300,61	1,02
GENEVOIS	12 722,76	1 252,46	13 975,22	13 442,92	1,04
ARVE ET SALÈVE	4 758,71	681,58	5 440,29	5 413,40	1,00
PAYS ROCHOIS	6 423,86	290,66	6 714,52	6 978,87	0,96
VALLÉE VERTE	1 607,25	438,94	2 046,19	2 056,36	1,00
USSES ET RHÔNE	4 223,56	1 302,84	5 526,40	5 528,84	1,00
RUMILLY TERRE DE SAVOIE	7 014,68	770,76	7 785,44	7 726,64	1,01
Divers (EMMAÛS, DDT, ATMB)	55,90	112,32	168,22	251,41	0,67
Sous-total PÉRIMÈTRE 74	63 951,41	8 718,81	72 670,22	71 699,05	1,01
PAYS DE GEX AGGLO	18 732,29	4 272,17	23 004,46	22 442,84	1,03
TERRE VALSERHÔNE	4 555,46	913,60	5 469,06	5 441,20	1,01
HAUT-BUGEY AGGLO	10 549,99	728,44	11 278,43	11 564,16	0,98
Divers	0,84		0,84	0	
Sous-total PÉRIMÈTRE 01	33 838,58	5 914,21	39 752,79	39 448,20	1,01
Sous-total TERRITOIRE	97 789,99	14 633,02	112 423,01	111 147,25	1,01
STOC THONON	148,68		148,68	1 262,94	
SMET 71	0		0	25,36	
SAVOIE DECHETS	391,14		391,14	0	
SIBRECSA	284,16		284,16	0	
Sous-total INTERDÉPANNAGES	823,98	0,00	823,98	1 288,30	
TOTAL UVE SIVALOR	98 613,97	14 633,02	113 246,99	112 435,55	1,01

Déchets pris en charge par EPCI : ordures ménagères résiduelles et encombrants /incinérables issus de déchèteries en kg par habitant en 2024



La caractérisation des Ordures Ménagères : Échantillon 2024

Les données relatives à la caractérisation des OMr sont transmises par le SIVALOR. La campagne a été effectuée fin novembre 2024 en partenariat avec le bureau d'études « VERDICITE », prestataire direct de SIVALOR. Tous les graphiques présentés ci-après sont issus de la campagne de caractérisation des OMr.

Les résultats de la campagne précisent que les OMr de la CCUR sont principalement composées d'ordures ménagères résiduelles « vraies » (38.4 % soit 71.5 kg/hab/an) et de déchets compostables (**25,6 %** soit 47.7 kg/hab/an). Cette campagne souligne l'intérêt pour la collectivité d'encourager la population CCUR à composter davantage pour réduire les tonnages d'OMr.

L'extension des consignes de tri représente 8 % des OMr soit 15,3 kg/hab/an. Une baisse par rapport à 2023 (10.8 %). Des actions de prévention sont à envisager pour ce type de déchets. Les produits alimentaires non consommés/non déballés et les papiers souillés (essuie-tout...) représentent les principales sous-catégories présentes dans les Ordures Ménagères résiduelles. Ce type de déchets pourrait faire l'objet d'un traitement par compostage.

Comme l'indique le tableau ci-après, la CCUR se classe en 3ème position sur le multi matériaux (+ 5,3 kg/hab/an par rapport à la CC Vallée Verte). En revanche, elle se positionne à la 5^{ème} place sur le verre avec un gisement 3 fois supérieur à celui de la CC Genevois.

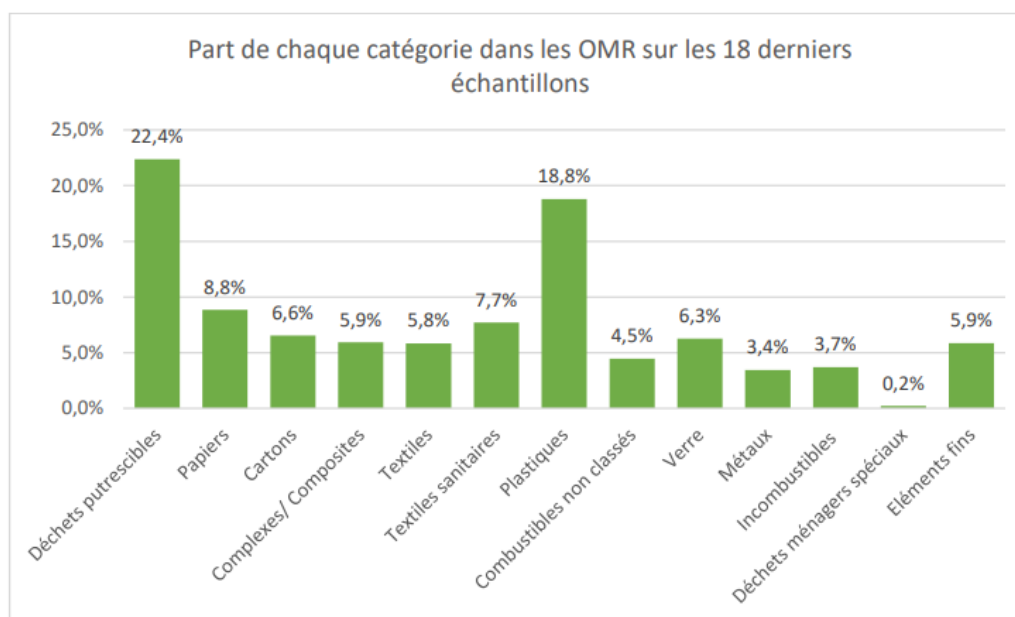
Multimatériaux		Verre	
Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)
Vallée Verte	38,7	Genevois	0,6
Pays de Gex	40,8	Pays Rochois	0,8
Usses et Rhône	44,0	Terre Valserhône l'Interco	1,0
Terre Valserhône l'Interco	44,9	Arve et Salève	1,3
Genevois	45,9	Usses et Rhône	1,9
Rumilly Terre de Savoie	52,6	Pays de Gex	3,3
Pays Rochois	55,6	Vallée Verte	4,6
Haut-Bugey Agglomération	59,8	Rumilly Terre de Savoie	7,7
Annemasse Agglomération	70,4	Haut-Bugey Agglomération	14,0
Arve et Salève	73,7	Annemasse Agglomération	15,3

Tableau 39 : Classement des collectivités du SIVALOR en fonction des potentiels de tri (kg/hab/an dans les OMR – dernière campagne)

Pour la CCUR, 6 campagnes ont été retenues soit 18 échantillons.

Le tableau ci-après issu du SIVALOR représente la composition des OMr de la CCUR par catégorie.

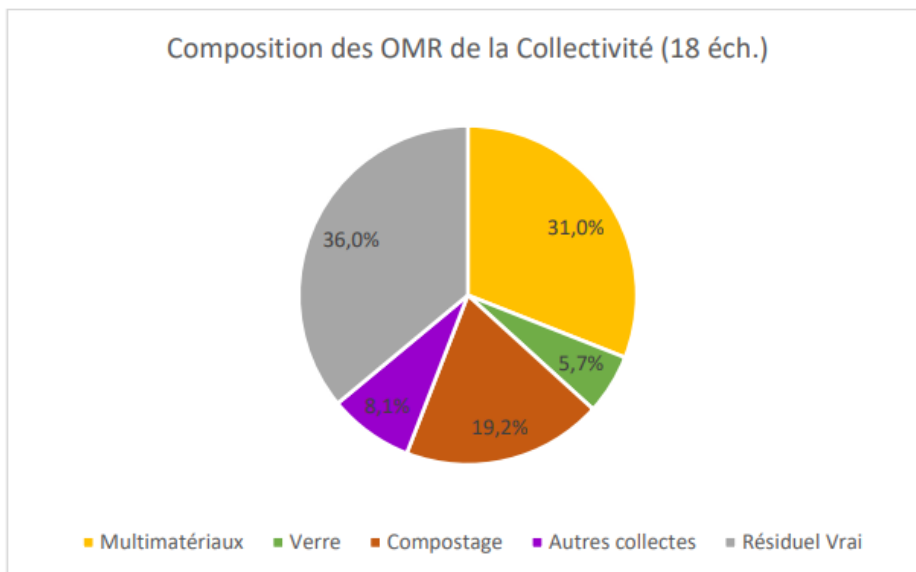
Ce paragraphe présente les résultats pour le tri selon les 13 catégories de la grille MODECOM.



Graphique 38: Composition des OMR de la CC Usses et Rhône

Les résultats par catégories des caractérisations effectuées sur les échantillons de la CCUR montrent que les OMr sont principalement composés de déchets putrescibles (22.4 % soit 41 ,7 kg/hab/an) et de plastiques (18,8 % soit 35 kg/hab/an) de papier (8,8 % soit 16,5 kg/hab/an).

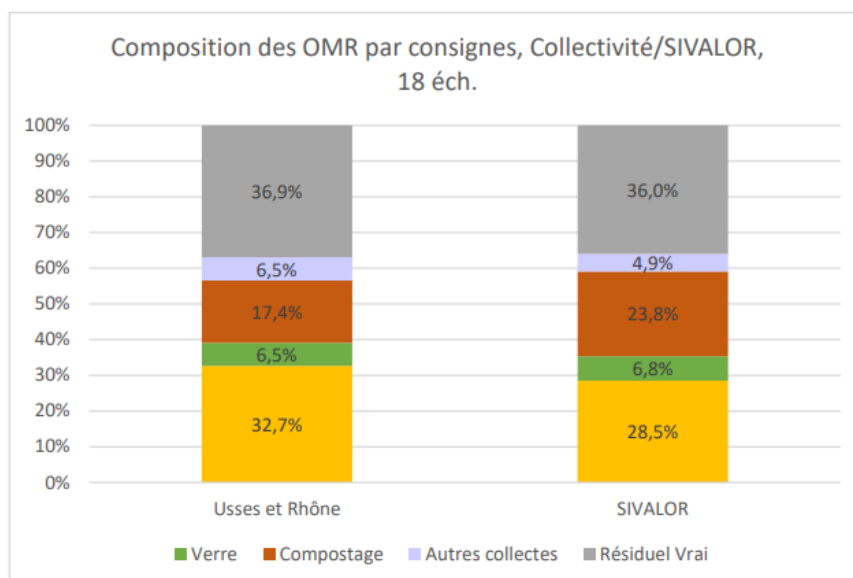
Le graphique ci-après présente les résultats selon les consignes du SIVALOR (multimatériaux et verre) ainsi que les gisements évitables dans les OMr (autres collectes séparées, déchets compostables).



Graphique 39 : Composition des OMR de la CC Usses et Rhône selon les catégories de tri

Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessus, il reste encore 19,2 % de matière pouvant être compostée. En additionnant les gisements potentiels devant être orientés vers les collectes sélectives (y compris Autres collectes), on obtient 44 % de matière pouvant être triée et valorisée soit au total 84 kg par habitant par an.

Le graphique ci-dessous représente la composition des OMr par consigne, Collectivité/SIVALOR



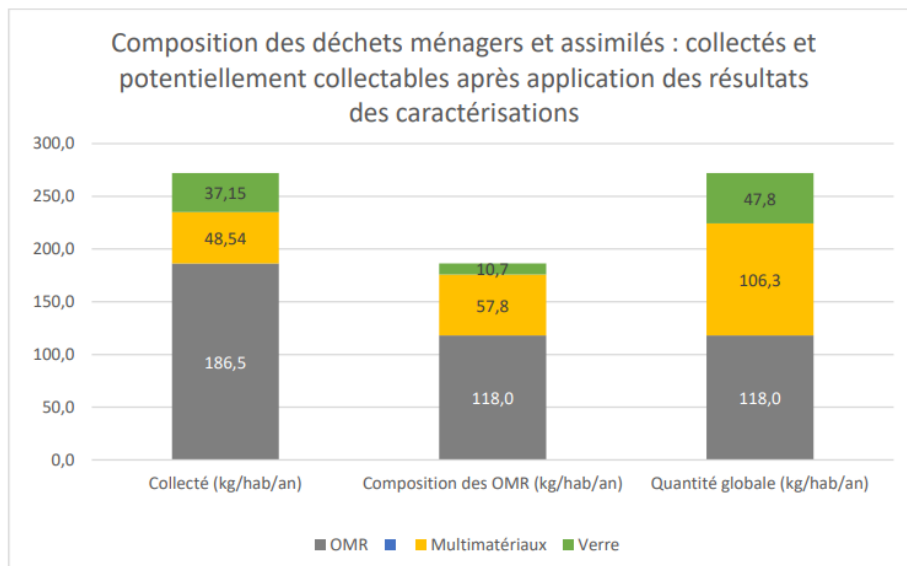
Graphique 40: Comparaison de la composition des OMR de la CC Usses et Rhône avec les 18 derniers échantillons du SIVALOR

La part des déchets résiduels et des emballages en verre est similaire à la moyenne du SIVALOR. Toutefois, la part des déchets compostables est inférieure à la moyenne du SIVALOR alors que celle des multi matériaux est supérieure.

Le graphique ci-dessous illustre l'impact sur la composition des OMr d'une amélioration du tri

Analyse du report des gisements de tri

68,5 kg/hab/an peuvent encore être triés et collectés.



Les résultats des caractérisations démontrent que :

- 54 % de tous les déchets pouvant être collectés en multi matériaux sont encore présents dans les OMr
- 22 % de tous les déchets pouvant être collectés en verre sont encore présents dans les OMr.

Gisements pouvant être ciblés par un programme de prévention des déchets

Gisement de prévention			
Action de prévention à la source	Sous-catégories	% des OMR 18 derniers ech.	kg/hab./an
Compostage domestique	Déchets alimentaires	11,1%	20,8
	Déchets de jardin	2,2%	4,1
Geste anti-gaspillage	Produits alimentaires non consommés	7,8%	14,6
"Stop Pub"	Imprimés publicitaires	1,6%	3,0
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	2,0%	3,6
Collecte séparative des déchets dangereux	Déchets ménagers spéciaux	0,2%	0,4
Total		24,9%	46,5

Tableau 41 : Evaluation du gisement d'évitement pour la CC Usse et Rhône

Le gisement potentiel minimum pouvant être visé par un programme de prévention sur le territoire de la CCUR lors des dernières campagnes (18 derniers échantillons) représente 24,9 % des OMr. L'essentiel est constitué de restes alimentaires (11,1 % soit 20,8 Kg/hab/an) et de produits alimentaires non consommés (7,8% soit 14,6 kg/hab/an).



b. La collecte sélective par apport volontaire

La collecte sélective permet de récupérer selon le principe de « l'apport volontaire » un certain nombre de déchets. L'objectif est de permettre à nos déchets de rejoindre la bonne filière pour les transformer en nouveaux objets ou en nouvelles matières premières.

Selon le secteur, différents types de conteneurs, proches des habitations, permettent de déposer les déchets recyclables préalablement triés.

Les déchets collectés dans ces conteneurs sont transférés vers un centre de tri pour affiner la séparation des différentes matières, avant de rejoindre la filière de recyclage correspondant à chacune d'elles. Des usines spécifiques leur donnent alors une deuxième vie.

Cette collecte sélective a été conçue également dans un souci de maîtrise des coûts de gestion des déchets. Un meilleur tri permet de baisser le tonnage des ordures ménagères et par conséquent son coût.

* La collecte par conteneurs

SIVALOR met à la disposition des habitants des conteneurs à verre et multi matériaux pour permettre le tri. Au 01/01/2024, on comptabilise 309 conteneurs répartis de la façon suivante :

206 conteneurs pour le multi (dont 20 CSE, 184 aériens et 2 enterrés)

103 conteneurs pour le verre (dont 10 CSE, 92 aériens et 1 enterré).

SIVALOR se charge de l'achat, de la pose, de l'entretien des conteneurs aériens et du traitement de ces déchets. En 2010, cet organisme avait encouragé par un système d'incitation financière, l'installation de conteneurs semi-enterrés.

30 conteneurs semi-enterrés et enterrés sont implantés sur le territoire de la CCUR :

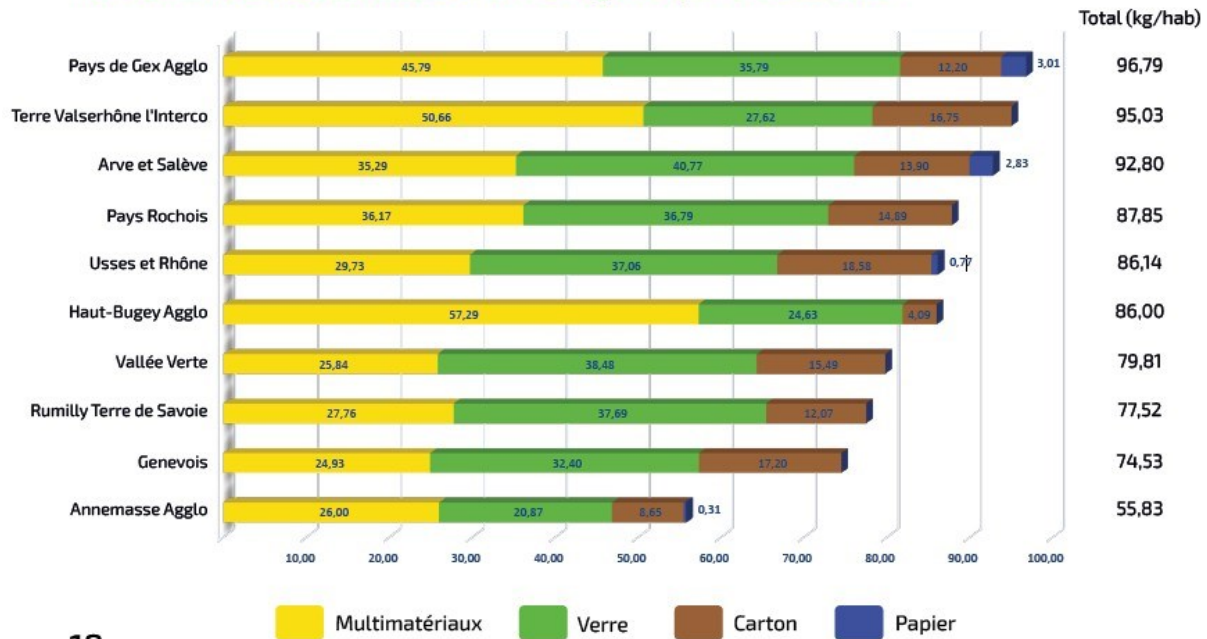
- 3 conteneurs à Eloise en 2013
- 3 conteneurs à Franciens
- 6 conteneurs à Chêne-en-Semine (sur deux sites) en 2014
- 3 conteneurs à Vanzey en 2011

Certaines communes ont choisi d'installer à leur initiative des conteneurs pour le tri :

- Seyssel 74 : 6 conteneurs semi-enterrés
- Challonges : 3 conteneurs enterrés
- Seyssel Ain : 6 conteneurs semi-enterrés
- Minzier : 3 conteneurs semi enterrés

Le graphique ci-dessous, issu du rapport d'activité du SIVALOR, illustre la performance de collecte par EPCI.

Performances de collecte des 4 flux en kg/hab par EPCI en 2024



Petit rappel des consignes de tri !!!



En 2024, le SIVALOR a changé de prestataire de collecte pour le multi-matériaux. Il a fallu 2 mois pour que le nouveau prestataire EGT prenne ses marques. Suite à ces retards de collecte, de nombreux usagers ont déposé les emballages recyclables dans les ordures ménagères.

PRESTATAIRES DU SIVALOR – TRI SÉLECTIF

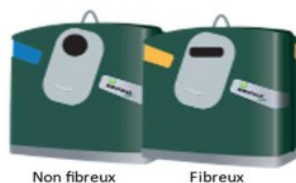
Collectivité	Verre	Emballages Multi matériaux	Bennes à papier en déchetterie	Cartons de déchetteries
CCUR	MINERIS	Du 01/01/2024 au 24/06/2024 ECODECHETS Du 01/07/2024 au 28/02/2025 EGT ENVIRONNEMENT	EXCOFFIER	Groupeement EXCOFFIER/SME/SERRAND

LES CENTRES DE TRI ET DE CONDITIONNEMENT

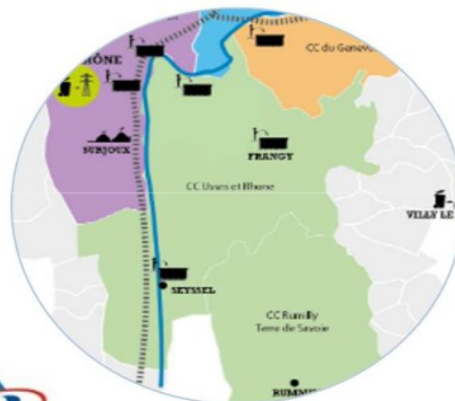


Prestataires de service qui procèdent :

- à l'organisation de ce tri (sauf pour le verre) et aux livraisons de matériaux dans les usines de recyclage.



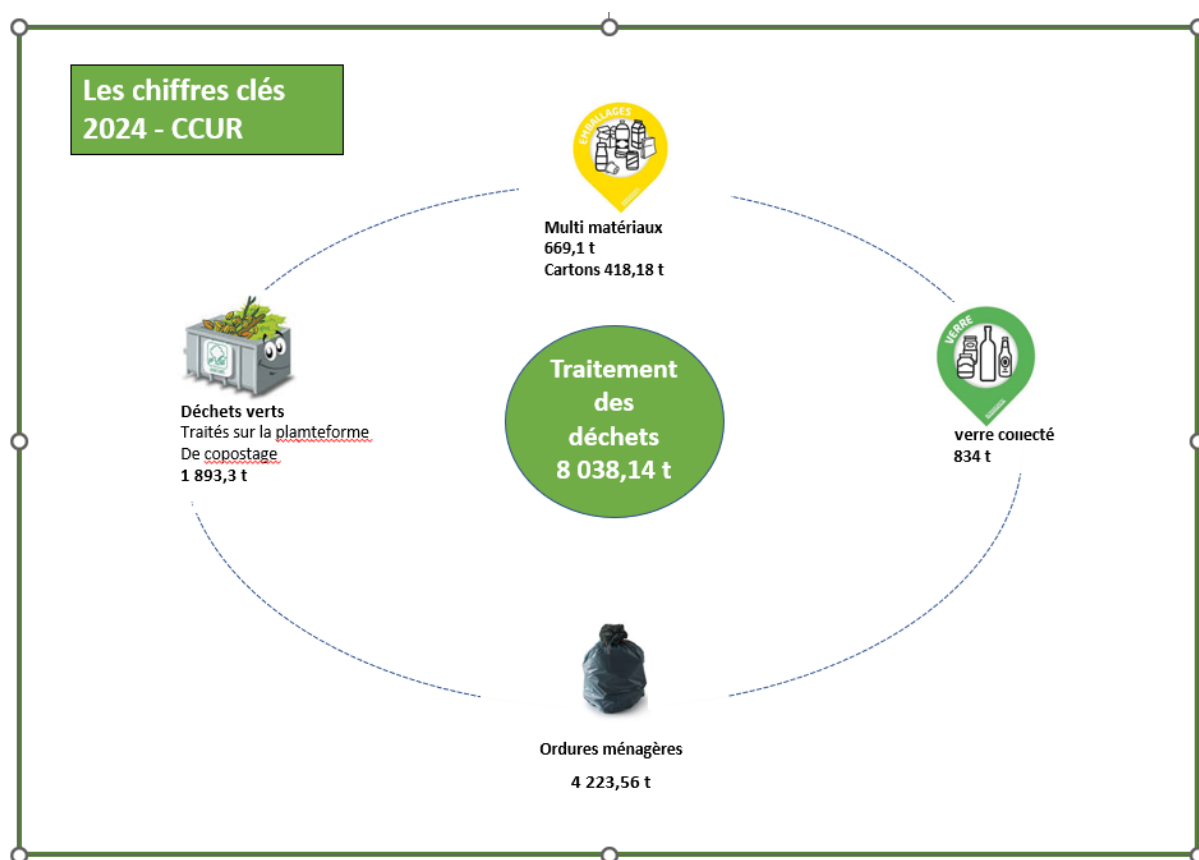
Apport via plateforme de
Chazey Bons



Accélérateur de valorisation !

sivalor

Le schéma ci-dessous représente une vue d'ensemble des chiffres de la CCUR en matière de déchets.



* Les déchetteries

La CCUR met à disposition des habitants 3 déchetteries intercommunales situées sur les sites de Frangy, St Germain/Rhône et Seyssel 74. Elles sont ouvertes à l'ensemble de la population de la Communauté de Communes. Depuis septembre 2022, la déchetterie de Frangy accueille également les déchets de la chasse. Une chambre froide spécifique a été mise à la disposition des chasseurs.

Les prestataires de service sur le territoire de la Communauté de Communes sont :

	Collecte des encombrants, plastiques, gravats, bois, batterie, tôle, ferraille et déchets toxiques. Un nouveau marché a été signé le 01/04/2023 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour la collecte et le transport des déchets issus des déchetteries.
	Collecte des gravats, encombrants et déchets verts sur la déchetterie de Seyssel.
	Il confie à des prestataires le transport de la collecte du verre, du multi matériaux ; il se charge du traitement, de l'élimination et de leur valorisation.

Les horaires sont les suivants :

 HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHETTERIES				
		FRANGY Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE Horaires du 2 mai au 30 septembre	SEYSSSEL Horaires du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre
LUNDI	MATIN	FERMETURE	FERMETURE	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h -18h		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h-12h	FERMETURE	9h-12h
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		FERMETURE
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRÈS-MIDI	14h -18h	13h30 - 16h30	14h -17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	FERMETURE		13h30 - 17h30
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	FERMETURE
	APRÈS-MIDI	14h -18h	FERMETURE	14h -17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRÈS-MIDI	14h -18h	13h30 - 16h30	13h30 - 17h30
ATTENTION		L'accès à la déchetterie n'est plus autorisé aux usagers 10 minutes avant les heures de fermeture		
		Les déchetteries sont fermées les jours fériés		
		Merci de respecter les consignes et nos agents		
CONTACTS		Pôle Environnement 70 route de la Semine - CHENE-EN-SEMIENE ☎ 04.50.77.93.55 ou Mail : environnement@cc-ur.fr 		

Chaque site de déchetterie est placé sous la surveillance de deux agents de la Communauté de Communes.

 HORAIRES D'HIVER DES DÉCHETTERIES				
		FRANGY Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE Horaires du 1 ^{er} octobre au 30 avril	SEYSSSEL Horaires du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars
LUNDI	MATIN	FERMETURE	FERMETURE	9h - 12h
	APRES-MIDI	14h -17h30		13h30 - 16h30
MARDI	MATIN	9h-12h	FERMETURE	9h-12h
	APRES-MIDI	FERMETURE		FERMETURE
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRES-MIDI	14h -17h30	13h30 - 16h30	14h -17h
JEUDI	MATIN	9h - 12h	FERMETURE	8h30- 12h30
	APRES-MIDI	FERMETURE		13h30-17h30
VENDREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	FERMETURE
	APRES-MIDI	14h -17h30	FERMETURE	14h -17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRES-MIDI	14h -17h30	FERMETURE	13h30 - 17h30
		L'accès à la déchetterie n'est plus autorisé aux usagers 10 minutes avant les heures de fermeture		
		Les déchetteries sont fermées les jours fériés		
		Merci de respecter les consignes et nos agents		
CONTACTS		 Pôle Environnement 70 route de la Semine - CHENE-EN-SEMIENE ☎ 04.50.77.93.55 ou Mail : environnement@cc-ur.fr Site internet : https://www.usse-et-rhone.fr/		

Pour rappel, toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Par ailleurs, elles sont inaccessibles au public en dehors de ces heures d'ouverture.



Toutes nos déchetteries sont équipées de bennes Ecomaison afin de désencombrer et d'améliorer le recyclage. Ainsi, tous les déchets d'ameublement (chaises, literies, mobiliers de jardins, couettes, oreillers, jouets et articles de bricolage...) sont collectés pour être recyclés et valorisés. Cette initiative permet de réduire le tonnage des bennes des encombrants ainsi que leur collecte.



Bilan 2024

- 763 tonnes collectées dont 557 t de DEA en mélange, 202 t DEA bois et 4 t de petits objets
- 251 enlèvements dont 36 pour les CP et 4 passages à vide
- 5,61 t/benne DEA bois
- 3,13 t/benne DEA en mélange
- Données issues des collectes de bennes DEA et bennes Bois Ecomaison

557 tonnes collectées en 2024 (tonnage en baisse par rapport à 2023 - 627.66 t) soit 12 197 € de soutien financier

pour le 1^{er} semestre **versé à la CCUR.**

Le montant du 2^{ème} semestre est communiqué au mois de juillet de l'année en cours.

La mise en place de bennes Ecomaison sur les déchetteries de Seyssel (en 2020) et Frangy (en 2021) a permis d'augmenter le volume de collecte des déchets dits « Eco-maison ».

En 2024, toutes nos déchetteries sont équipées pour collecter les articles de bricolage et les jouets.

Les déchets encombrants :

A la déchetterie, des conteneurs sont mis à disposition pour la collecte des habitants. Certaines communes organisent ponctuellement des collectes dans les villages notamment auprès des personnes âgées. La Communauté de Communes, après mise en concurrence a confié à l'entreprise Excoffier l'enlèvement des bennes ; le traitement relève du SIVALOR.



La fourniture de composteurs individuels :

Cette année, la CCUR a vendu 105 composteurs contre 138 en 2023.

En compostant davantage, les particuliers participent à la réduction du tonnage des ordures ménagères. En 2024, la CCUR a proposé à ses communes adhérentes la mise en place de sites de compostage partagé. Notre territoire étant très rurale, seules 2 communes ont répondu favorablement à cette initiative (Seyssel Ain et Eloise). Les sites seront installés au printemps 2025 avec la participation du SIVALOR.

c. Les déchets D3E

Cette collecte sélective est organisée sur les 3 déchetteries. Elle est confiée à l'éco-organisme (OCAD3E - Ecosystem) par convention. Elle permet le tri des appareils électroménagers grands froids (GEM Froid), appareils électroménagers hors-froids (GEM Hors-Froid), petits appareils ménagers (PAM) et des écrans. Grâce à cette collecte, la collectivité perçoit une prime incitative au tri (versée trimestriellement en fonction du volume collecté). En 2024, 305 tonnes de déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) ont été collectées.

On constate une légère hausse par rapport à 2023 (283.73 t) qui se reporte donc sur le montant du soutien technique : **26 959.41 €** versé à la collectivité pour l'année 2024 (21 336.10 € en 2023).



Tonnage des DEEE en (tonnes) par déchetterie

Déchetterie St Germain/Rhône

	2022	2023	2024
Ecrans	2.15	2.69	3.1
GEM (Gros Electroménagers) Froid	9.84	9.79	9.39
GEM (Gros Electroménagers) Hors Froid	16.89	19.95	21.65
PAM (Petits Appareils Electroménagers)	18.99	18.76	18.81
TOTAL DEEE	47.88	51.19	52.96

Déchetterie de Frangy

	2022	2023	2024
Ecrans	7.99	6.86	9.09
GEM (Gros Electroménagers) Froid	23.90	22.87	25.91
GEM (Gros Electroménagers) Hors Froid	46.67	58.68	49.58
PAM (Petits Appareils Electroménagers)	40.65	37.44	40.21
TOTAL DEEE	119.22	125.85	124.80

Déchetterie Seyssel

	2022	2023	2024
Ecrans	7.29	7.76	8.01
GEM (Gros Electroménagers) Froid	24.46	26.46	22.61
GEM (Gros Electroménagers) Hors Froid	36.36	37.90	62.28
PAM (Petits Appareils Electroménagers)	36.40	34.54	33.45
TOTAL DEEE	104.51	106.67	126.35

Pour rappel, après la collecte en déchetterie, les DEEE sont confiés à Ecosystem pour être acheminés ensuite dans les centres de tri suivants :



Les résultats de la collecte DEEE et le bilan matières sont présentés en annexes 1 et 2.

d. Les autres collectes sélectives

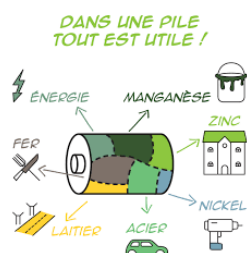
* Les lampes

Pour les déchetteries de St Germain/Rhône et Seyssel et Frangy, une convention a été signée avec "OCAD3E - Recylum" (mise à disposition de conteneurs et enlèvement gratuit) - Cette convention a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026.

Collecte 2024 en tonne	Frangy	Seyssel	St Germain/Rhône
Lampes	0.707	0.154	0.154
Tubes	0.477	0.323	0.154

Nb : le bac fourni étant de grande capacité, la collecte n'est pas régulière.

* Les piles



Depuis le 01/01/2023, COREPILE VOLTA est le prestataire pour les 3 déchetteries de la CCUR.

Saint Germain/Rhône : 753 kg

Frangy : 2 090 kg

Seyssel : 730 kg

Collecte totale 2024 : 3 573 kg (une collecte en baisse par rapport à 2023 : 4 010 kg)

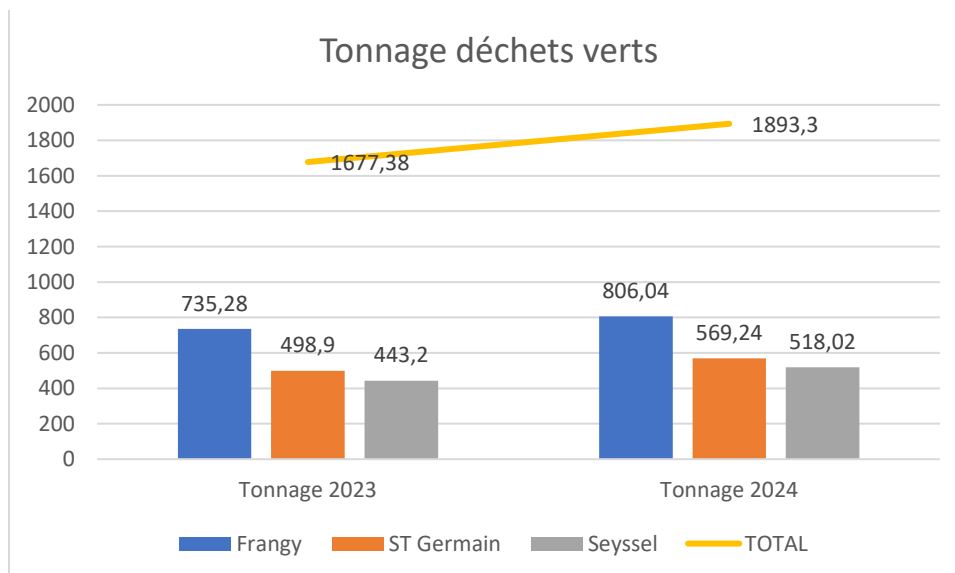
* **Les textiles** : convention avec TRI VALLEES SARL SCOP signée depuis 2011 (délibération n° 777/11 du 20/12/2011).
Tonnages collectés en 2024 : **41 849 kg** (en baisse par rapport à 2023 : 42 151 kg)
Suite aux bilans fournis par TRI VALLEES on peut constater une baisse par rapport à 2023 (42 151 kg).
La caractérisation des OMr a démontré la présence de textiles (5,8 %) dans les ordures ménagères du territoire. Le tonnage est en baisse depuis 2021 où la collecte s'élevait à 56 535 kg. Peut-être serait-il judicieux de prévoir une campagne de prévention.

En octobre 2015, La CC Semine et la CCVU ont signé une convention avec la FIBRE SAVOYARDE, autre société habilitée à la collecte mais hors déchetterie. Les containers de collecte ont été mis en place en 2016 sur les communes de Chêne-en-Semine, Clarafond-Arcine et Eloise, Frangy cimetière et Minzier.
24 139 kg ont été collectés en 2024 (tonnage en hausse par rapport à 2023 : 20 125 kg)

* **Les radiographies** : le 22/11/2018, la CCUR a signé une convention avec Rhône-Alpes Argent pour la collecte gratuite des radiographies, une économie pour la CCUR. **En 2024, 125 kg** ont été collectés (une petite hausse par rapport à 2023 (115 kg)).

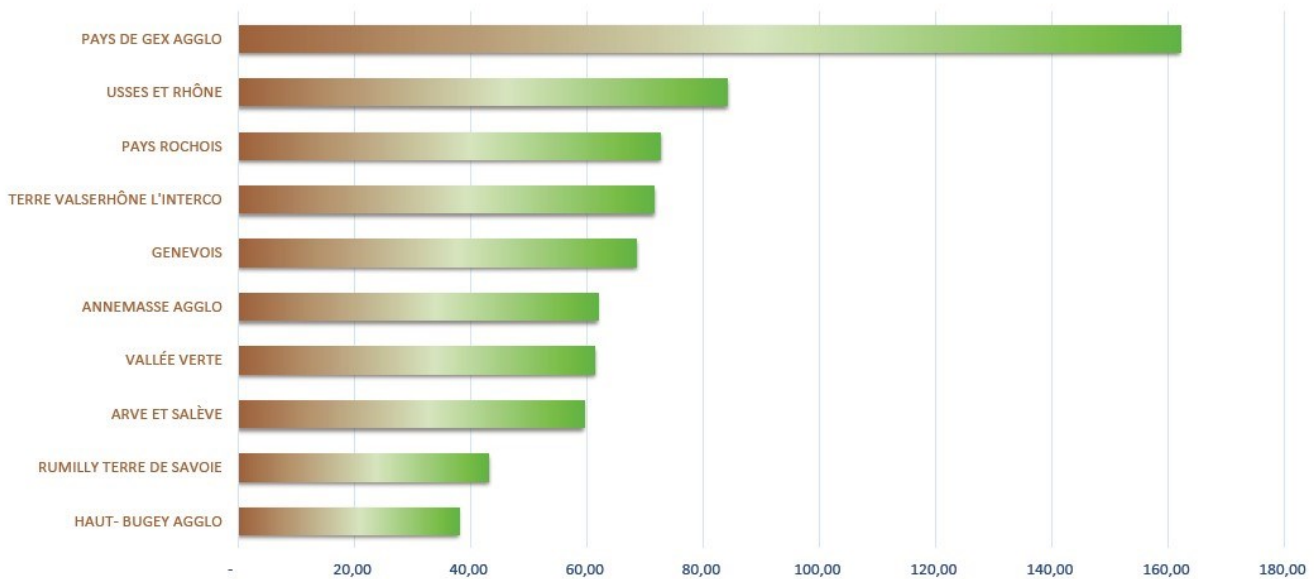
* **Les capsules Nespresso** : elles sont collectées par l'entreprise SUEZ. Les tonnages sont les suivants :
Déchetterie de Frangy : 1.07 tonnes
Déchetterie de St Germain/Rhône : 0.514 tonnes

* **Les déchets verts** : ils sont déposés sur une plateforme spécifique à Saint-Germain et Frangy et dans deux bennes à quai pour Seyssel. Ensuite, ils sont collectés et traités par SIVALOR via le site de compostage VALTERRA situé sur la commune de Surjoux dans l'Ain. **En 2024, 1 893.3 tonnes de déchets verts** ont été collectés sur le territoire de la CCUR. On constate une hausse par rapport à 2023 (1 677.38 tonnes).



Le graphique ci-dessous, issu du rapport d'activités 2024 du SIVALOR, illustre la performance de collecte en matière de déchets verts en kg/habitant par EPCI. La CCUR se trouve en 2^{ème} position (en 2023, la CCUR était en 3^{ème} position).

Performance de collecte des déchets végétaux en kg/hab par EPCI en 2024



2.Le Traitement

a. L'incinération des ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées par les entreprises Eco-Déchets et Mineris ont été acheminées vers le centre de traitement du SIVALOR à Valserhône (01).

Coût incinération 2024 : 115.50 € HT (TGAP et taxe communale incluses)

b. Le traitement des autres déchets

Par SIVALOR

Les déchets multi matériaux sont dirigés vers les centres de tri, puis vers les usines de recyclage. Quant au verre, il est acheminé directement vers les verriers, le tri entre le verre blanc et verre de couleur se faisant directement dans l'usine de recyclage grâce à des machines très sophistiquées. Le traitement des déchets verts est aussi confié au SIVALOR.

Le carton brun d'emballage est collecté dans les déchetteries par le SIVALOR.

Tonnage cartons 2024 : 418.18 tonnes – le tonnage est en hausse par rapport à 2023 : 377.36 tonnes

En 2025, la CCUR envisage d'installer des conteneurs dans les communes pour la collecte des cartons bruns.

Valorisation énergétique du SIVALOR :

Le SIVALOR valorise par recyclage les différentes matières. En outre, grâce à l'incinération des OM, il produit de l'électricité qui est revendue sur le réseau ERDF. Cette valorisation énergétique a rapporté **211 016.39 €** à la CCUR pour 2024.

Par Excoffier

L'entreprise se charge du traitement des déchets issus des déchetteries et remet à la collectivité des bons de traitement attestant de la filière retenue.

Tonnage des déchets collectés et traités par l'entreprise EXCOFFIER - SME

DÉCHETS	FRANGY		SAINT-GERMAIN/RHONE		SEYSSSEL	
	TONNAGES	ROTATIONS	TONNAGES	ROTATIONS	TONNAGES	ROTATIONS
AÉROSOLS	0.701	11	0.174	13	0.922	15
LIQUIDES INCINÉRABLES	1.33	6	1.04	1	0.657	16
BASES - ACIDES	0.019	2	0.003	1	0.227	21
PHYTOSANITAIRES	0.39	25	0.246	8	0.319	17
PRODUITS DE LABORATOIRE	2.563	55	3.895	22	1.251	19
SOLVANTS NON CHLORÉS	0.876	1			0.456	1
COMBURANT	0.012	2	0.005	1	0.076	7
BOIS	492.22	107	188.040	50	567.96	139
ENCOMBRANTS INCINÉRÉS	629.64	128	203.72	62	555.88	134
DÉCHETS VERTS	806.04	131	569.24	83	518.02	97
FERRAILLE	198.24	42	96.72	23	186.14	49
GRAVATS/GRAVATS MÉLANGE	461.04	57	223.52	31	486.76	48
HUILE VÉGÉTALE	1.596	3	1.074	3	3.366	4
HUILE MINÉRALE USAGÉE	9.01	14	4.8	6	10.08	11
PEINTURES	12.873	51	4.558	24	14.025	44
PLÂTRE	100.76	18	36.4	10	90.36	42
BATTERIES	3.733	5	1.505	3	4.657	6
DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS			14.84	3		
PNEUMATIQUES AVEC JANTES	15.48	9			12.78	9
TOTAL	2 736.523	667	1349.78	344	2 453.956	673

3. Constats et orientations

Nettoyage

Les agents veillent au respect de la propreté des lieux, au bon aménagement du site.

Le nettoyage des containers OM s'effectue désormais deux fois par an par les entreprises Eco déchets et CSP Chablais Propreté.

De même, le SIVALOR a repris à son compte le nettoyage des conteneurs semi-enterrés installés par la collectivité, laquelle est chargée de l'entretien (le rapport annuel est transmis par le SIVALOR à la collectivité).

Dépôts sauvages

Sur le territoire de la CCUR, il est constaté une prolifération anarchique des dépôts illégaux de déchets.

Cela constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels. Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Cela comprend également les dépôts de déchets (non-OM) devant les points d'apport volontaire. Ces dépôts représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 (Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts illégaux de déchets), mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

De plus, il est à noter que ces dépôts sauvages représentent également une charge à la fois technique et financière pour les collectivités (principalement les communes) se trouvant dans l'obligation de procéder à l'élimination de ces déchets présents illégalement sur la voie publique.



4. Aspects financiers

En 2024, le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été maintenu à 10.06 %.

LAVAGE DES CONTENEURS PAR L'ENTREPRISE CSP- 2024

PRESTATAIRE	MOIS	PRIX TTC
ÉCO DÉCHETS	Mars	17 565.60 €
CSP CHABLAIS PROPTE	Mai	8 778.00 €
CSP CHABLAIS PROPTE	OCTOBRE	13 240.15 €
MINERIS	NOVEMBRE	13 200.00 €

Éléments budgétaires Service Environnement 2024

Dépenses Fonctionnement	2024
1641 - Emprunts interet et capital (dech Seyssel)	36944
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	11723
2181 : frais divers du service	3430
611-location benne pneus (hors marché)	7364
611 - Contrats de prestations de services collecte déchetterie 3 sites	414 922
611 - Contrats de prestations de services Traitement SIVALOR 3 sites	158 942
611 - Contrats de prestations de services collecte OM	383775
611 - Contrats de prestations de services SIVALOR Incinération OM	783 586
611- Collecte tri sélectif	265 745
611- Contrat prestation service (lavage)	52 783
611- Collecte déchets de STEP	22 053
611- PCAET (diagnostic territoire)	12 000
6217- Mise à disposition du personnel communal	0
6411 - Indemnité élus	10 000
6411 - Personnel titulaire	312 125
6411- mise a disposition personnel Seyssel 74	1980
611- achat composteurs	8408
TOTAL	2326838

Recettes Fonctionnement	2024
7013 - Vente de produits résiduels (batterie / ferrailles/ DEEE/ mobilier)	57 396
7018 - Autres ventes de produits finis composteurs	5844
7478- Reversement électricité SIVALOR	0 (prévu 2025)
7331- TEOM CCUR (taux 10,06 % 2023)	2 565 133
TOTAL	2 628 373

DÉPENSES investissement	
Projet conteneurs 5 m 3 OM	152 500
Conteneur tri sélectif	0
Conteneurs carton	0 (prévu 2025)
Total	152 500
RECETTES investissement	
	2024
Reversement commune CSE OM	0 report 2025
Virement entre section	0
Subvention Etat	0
Subvention CD 74	0
Total	0

Pour l'année 2024, l'ensemble des dépenses de fonctionnement du service représente un montant total de **2326838 €**

Les recettes de fonctionnement du service (TEOM et revente matériaux) représentent : **2 628 373€**

À ce titre, nous observons un excédent de fonctionnement de **301 535 €** pour l'année 2024.

Pour précision, et comme détaillé dans le tableau financier ci-dessus, l'excédent de fonctionnement permet un investissement constant au sein du service environnement (déploiement des conteneurs 5 m3 sur le territoire et travaux d'amélioration de nos sites de déchetteries).

Dans le but d'optimiser les tournées de collecte OM, la CCUR a fait le choix d'installer des conteneurs OMr 5m³ en point d'apport volontaire (PAV) en remplacement des bacs à roulettes traditionnels.

Cette installation a démarré en 2021 avec la pose d'environ 50 nouveaux conteneurs 5 m³, le déploiement sur tout le territoire est prévu sur 5 à 6 ans à raison d'une cinquantaine de conteneurs / an.

5. Annexes

Annexe 1 : DEEE collectés en 2024

LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2024

305,4
tonnes de DEEE
ménagers collectés



+7,2%
par rapport
à la collecte 2023

dont

1,3
tonnes de lampes
collectées



+5,8%
par rapport
à la collecte 2023

Soit l'équivalent de :



Annexe 2 : Valorisation des DEEE

Les DEEE collectés dans les déchetteries sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Le schéma ci-dessous représente les résultats de leur valorisation ainsi que la correspondance en termes de matières obtenues.

VOTRE BILAN 2024

Votre contribution à la collecte en 2024

Votre 1^{ère} collecte date du : 21/04/2008

	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	Progression des flux 2023/2024	Nombre d'objets 2024
GEM HF	116.5	133.5	+14.6%	2 542
GEM F	59.1	57.9	-2.0%	1 206
ÉCRANS	17.3	20.2	+16.7%	2 083
PAM	90.8	92.5	+1.9%	58 103
LAMPES	1.2	1.3	+5.8%	16 185
TOTAL	285.0	305.4	+7.2%	80 119



Vous avez collecté
en 2024



63 934
appareils



16 185
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail <https://pro.ecosystem.eco/> rubrique "Indicateurs".

Votre performance de collecte d'appareils 2024

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 21 160

Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvements de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	9.7	2.5	15.5	27.7
Votre région affiche une performance de :	7.6	1.9	3.6	13.1
Au niveau national, la performance est de :	6.8	1.9	4.7	13.4

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1^{er} janvier 2022).
 ** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.
 *** ESS et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2024/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata tempore.

La performance⁽¹⁾
de votre collectivité est :

14.4 kg
d'appareils/
hab/an

0.8
lampes/
hab/an

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2023	Performance 2024
Rural (< 70 hab/km ²)	10,26 kg/ha/an	10,34 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,11 kg/ha/an	7,05 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,77 kg/ha/an	2,80 kg/ha/an



Votre
collectivité
fait partie
du milieu :
semi-urbain

VOTRE BILAN 2024

Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de la convention OCA.D3E. En 2024, les soutiens versés par **ecosystem** aux collectivités territoriales représentent **27 360 000 euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ils ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels. Les soutiens fixes et variables sont liés aux tonnages collectés.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*	Forfait zone de réemploi	Forfait maintenance vidéo-protection
2023	6 000 €	13 335 €	2 001 €	21 336 €	-	- €	- €
2024	6 000 €	17 503 €	2 856 €	26 359 €	-	- €	600 €
Évolution 2023/2024	0%	+31.3%	+42.8%	+23.5%	-	-	-

* Appareils DEEE et lampes.

Forfait installation vidéoprotection : -

Actualités 2024

En 2024, nous vous avons accompagné pour répondre à vos enjeux actuels, notamment sur la lutte contre le pillage, la gestion des catastrophes naturelles, le réemploi et la réduction des déchets auprès des usagers et des entreprises. Ces tendances se poursuivront en 2025 :

Guide pour les dépôts de plaintes

De plus en plus de déchetteries font face à une recrudescence d'infractions avec des conséquences matérielles, économiques, morales et environnementales. Les plaintes que vous déposez sont essentielles pour contribuer à la réduction de ces actes malveillants. La filière met à votre disposition un avocat spécialisé. Afin de rendre nos actions conjointes plus efficaces, nous vous accompagnons dans les démarches à suivre à travers ce nouveau guide :

<https://pro.ecosystem.eco/guide-depot-plainte>

La gestion des catastrophes naturelles

Lors des fortes inondations en 2024, notamment en Rhône Alpes, nous nous sommes mobilisés auprès des collectivités partenaires pour évacuer les DEEE regroupés après ces événements. La prise en compte de l'évacuation des déchets post-incident climatique est un point essentiel, mais encore trop peu anticipé malgré l'augmentation des aléas climatiques.

La reprise des DEEE à la suite d'une catastrophe naturelle est prévue dans la convention. Si votre territoire est concerné ou s'il venait à l'être, contactez dès que possible votre Responsable Régional(e) de collecte **ecosystem** pour établir un plan d'actions préventif visant à identifier les solutions de regroupement et de collecte les plus adaptées à votre territoire et aux diverses situations.

Rappel de la procédure : annexe 8 de la convention DEEE.

La plateforme quiveutmesdechets.fr a fait peau neuve en 2024

Redécouvrez notre service d'intermédiation qui propose aux professionnels une solution sur devis pour se débarrasser de leurs DEEE ainsi que de leurs autres déchets, grâce à une mise en relation avec nos prestataires référencés. Rapprochez-vous de votre contact **ecosystem** habituel pour toutes questions et n'hésitez pas à relayer ce service auprès des entreprises de votre territoire. Plus d'infos sur <https://pro.ecosystem.eco/qu-veut-mes-dechets>

Jedonnemontelephone.fr, notre solution environnementale et doublement solidaire pour la reprise des téléphones usagés

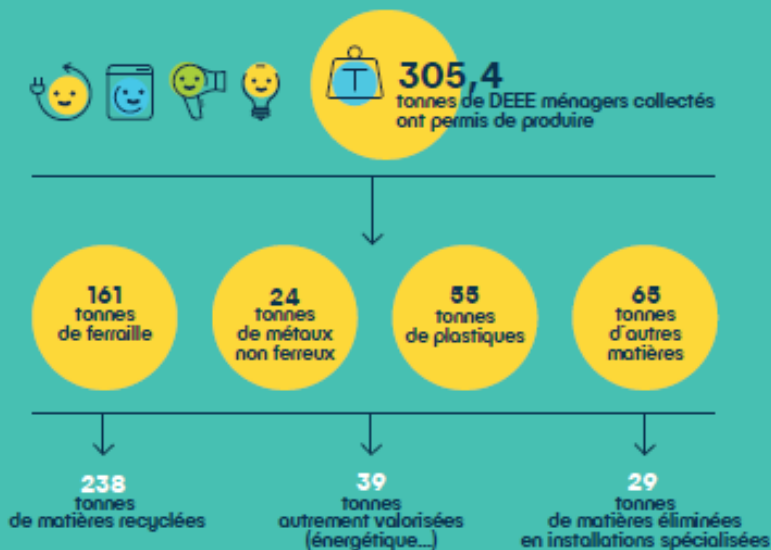
Savez-vous que 46 millions de téléphones portables sont stockés par les Français ? Notre système d'envoi gratuit a pour but de fournir une solution additionnelle à l'apport en déchetterie et de garantir leur réemploi au lieu de les orienter directement vers le recyclage. Il peut être proposé à vos usagers dans le cadre des actions de votre plan de réduction des déchets, mais aussi aux entreprises. Nous offrons également la possibilité aux utilisateurs, de choisir une association sur la plateforme, pour qu'elle bénéficie d'un don financé par **ecosystem**. Celui-ci se déclenche à la réception de l'enveloppe chez notre partenaire de l'ESS Ateliers du Bocage, qui réemploie les téléphones. Pour diffuser cette solution et pour toutes questions, rapprochez-vous de votre contact habituel ou de votre interlocutrice communication **ecosystem** : Laura Chech / lcdech@ecosystem.eco - 07 60 96 49 47.

Annexe 4 : Bilan environnemental

VOTRE BILAN 2024 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



Le bilan environnemental

ecosystem évalue l'empreinte environnementale de toutes les étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ceci permet d'identifier des pistes d'actions sur le terrain afin d'accroître les bénéfices environnementaux du recyclage.

Plus de détails sur le bilan environnemental : <https://decouvrir.ecosystem.eco/bilan-environnemental>

Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



2 016 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **5 024** équipements informatiques.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minéraux...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



795 552 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **173** Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

VOTRE BILAN 2024 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Votre collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **228** tonnes
de CO₂, soit l'équivalent de
2 057 598 km en voiture
(**2 056** trajets Lille-Marseille en voiture)



d'éliminer l'équivalent de **557** tonnes
de CO₂, soit la quantité de CO₂
absorbée par **46 376** arbres
pendant un an.

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre. En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.
Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.



Lutte contre d'autres formes de pollution (autres indicateurs environnementaux)

Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. **Votre collecte a permis :**



Destruction
de la couche
d'ozone

d'éliminer l'équivalent
de **96** kg de gaz
responsables de la
destruction de la
couche d'ozone
(CFC-11 équivalent).



Pics de pollution
à l'ozone

d'éviter des émissions de
molécules responsables des
pics de pollution à l'ozone,
équivalentes à celles rejetées
par **1 953** voitures
pendant un an.



Acidification
des sols et
des eaux

d'éviter des émissions de
molécules qui auraient
généralisé l'équivalent d'un an
de pluies acides sur une
surface de **280 094** m².

Pour en savoir plus : <https://www.ecosystem.eco/comprendre/recycler-protéger>